

Plan éco21-Collectivités

Un Programme de transition
écologique créé et mise en œuvre
avec l'Etat de Genève



Présentation du plan, mission & objectifs



Quelques mots d'introduction

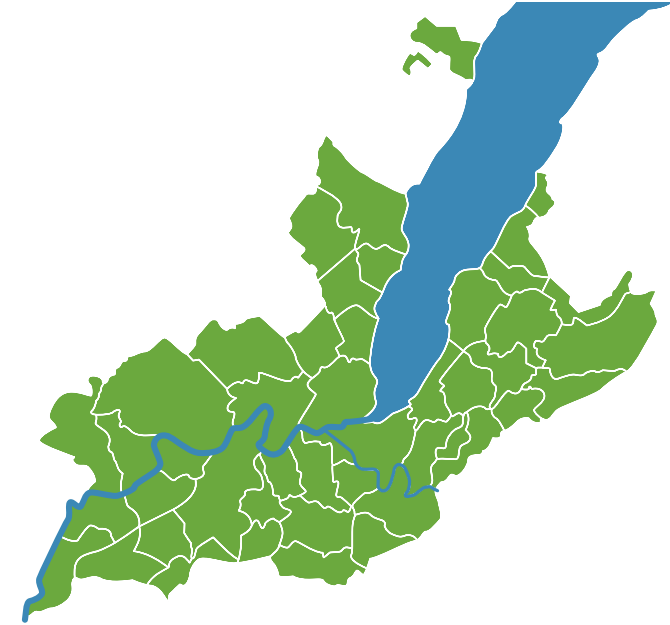
«Nous avons à relever un défi de grande ampleur pour atteindre les objectifs de la politique énergétique. Relever ce défi porte des impacts majeurs pour les collectivités».

- ▶ Nous serons d'autant plus efficaces que nous collaborerons
- ▶ Nos rôles sont complémentaires. Pour ce projet:
 - ▶ SIG-Eco21 a été le moteur opérationnel dans le cadre des tâches d'intérêt public et en tant que bras industriel de l'Etat
 - ▶ L'OCEN a été le représentant de l'Etat
 - ▶ L'association des Cités de l'énergie a assuré la coordination au niveau national pour les procédures de labellisation des communes intéressées
 - ▶ Quelques représentants des communes (CIME et ACG) ont été associés pour nous aider à formuler objectifs, contraintes et souhaits
- ▶ L'occasion de remercier celles et ceux qui ont contribué à ce résultat !

Mission du Plan éco21-Collectivités

Dans le cadre de nos tâches d'intérêt public...

- ▶ Accompagner les villes et les communes genevoises en leur proposant des démarches construites sur mesure et qui **intègrent l'ensemble des thématiques liées à l'énergie et au climat.**
- ▶ Engager une démarche fondée sur l'expérience, flexible et respectueuse des **spécificités de chaque ville et commune.**
- ▶ Création d'un **plan d'actions quinquennal** qui opérationnalise les objectifs des Plans directeur communaux.
- ▶ Apporter une expertise et un **choix de prestations TE.**
- ▶ Solliciter **les corps experts et professionnels** dans le tissu industriel genevois.
- ▶ Identifier les sources de financements **facilitant la mise en œuvre** des projets.



«Un Programme dédié à la transition écologique des territoire»



Vision & objectifs

Accompagner les collectivités à mettre en œuvre des actions permettant de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs ambitieux de la Stratégie fédérale 2050, du Plan directeur de l'énergie (2020-2030) et in fine ceux de la Société à 2000 Watts.



DÉVELOPPER
les énergies renouvelables



AUGMENTER
l'efficacité énergétique



SORTIR
du nucléaire

Soutenir par ailleurs le Plan Climat Cantonal 2030, dans la direction d'une société "neutre" en carbone à l'horizon 2050, avec comme objectif intermédiaire la réduction de **60% des émissions de gaz à effet de serre** d'ici 2030.

Evolution du Plan éco21-collectivités

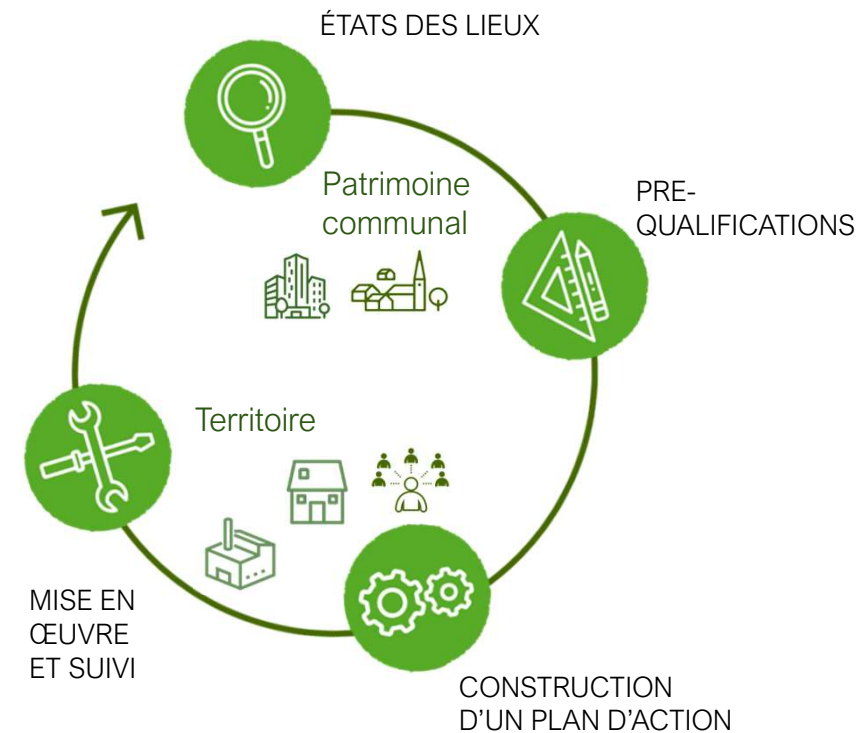
Harmoniser le Plan éco21-collectivités avec le Plan climat cantonal (PCC):

- ▶ Collaborations avec les différents offices/services de l'Etat concernés (SCDD, OCEN, OU, OCT, GESDEC, ...)
- ▶ Intégration des mesures et actions du PCC dans le Plan éco21-collectivités: réduction des émissions de GES et adaptation aux changements climatiques
- ▶ Liens avec les différents guides et directives publiés par l'Etat (*Guide Planification territoriale communale et climat, ...*)
- ▶ Intégration (à terme) de l'outil Bilan carbone pour les communes dans le Plan éco21-collectivité
- ▶ Utilisation d'indicateurs de suivi communs

Concrètement...

Processus clé en quelques étapes:

- ▶ Etat des lieux initial prenant en compte la stratégie & les objectifs des Plans directeurs communaux;
- ▶ Etat des lieux Cité de l'énergie;
- ▶ Définition des objectifs & construction d'un plan d'actions quinquennal
- ▶ Accompagnement à la présentation et validation du Plan d'actions auprès des conseils administratifs et municipaux;
- ▶ Accompagnement à la mise en œuvre & suivi;
- ▶ Mobilisation des subventions éco21/cantoniales/fédérales;
- ▶ Mise à disposition de l'outil éco21-collectivités coconstruis avec les services de l'Etat de Genève.



Evolutions de l'offre pour les collectivités: des développements positifs (Éco21-Collectivités, Cité de l'énergie)



Dès 2018: demande des collectivités genevoises après le 2ème réaudit: plus simple, plus de valeur ajoutée pour les collectivités!

Evolutions par l'Association Cité de l'énergie (2021: autonomisation de l'Association)

- Simplification des procédures / exigences
- Prise en compte des aspects quantifiés: philosophie Plan climat, Objectifs cantonaux et fédéraux, Accords de Paris
- NEW: Adaptation aux changements climatiques (Chap. 7)

Evolutions par le Programme éco21 des SIG

- Outil WEB éco21-collectivités, avec valorisation des données disponibles
- Suivi des indicateurs
- Organisation Programme éco21 pour les collectivités → «booster» la mise en œuvre et le suivi des mesures

Evolutions par OCEN / éco21 / Association Cité de l'énergie

- Harmonisation des procédures, des intervenants
- Une offre simple, compréhensible pour les collectivités
- Une mise en œuvre et un suivi du Plan climat et énergie des territoires

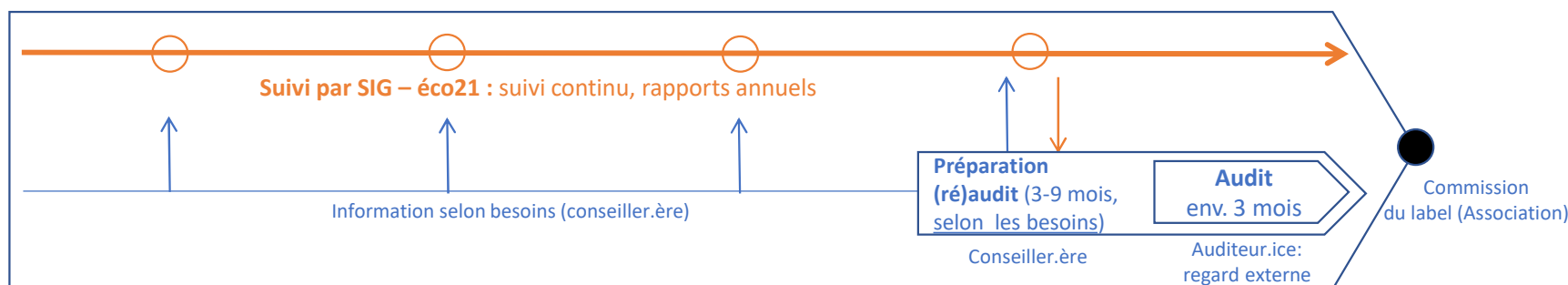
Cette évolution a été pilotée dans le cadre
d'une collaboration ACE – OCEN – éco21



POST TENEBRAS LUX



Période de 4-5 ans (= programme de législature, cycle de labellisation) : étapes, intervenant



Labellisation Cité de l'énergie - Evolution en cours des audits

1. Pour les communes labellisées de longue date :

- Flexibilisation des audits (>55%): devraient pouvoir être basés sur un thème particulier, la trajectoire, le PDCEn (à choix de la commune, formellement à confirmer)
- Audits eea-Gold (communes labellisées de longue date, > 80% pts): basés sur la trajectoire énergie / climat
- Catalogue CE doit être rempli 1 cycle sur 2 (tous les 8 ans), les éléments de base étant disponibles dans éco21 pour les collectivités, online

2. Pour les communes entrant dans le label :

- Catalogue CE : les éléments de base seront disponibles dans éco21 pour les collectivités, online

A DISCUTER AVEC VOTRE
CONSEILLER CITE DE L'ENERGIE !



POST TENEBRAS LUX



Etapes suivantes pour les collectivités Cité de l'énergie



Une mise en place progressive, sur un cycle d'audit Cité de l'énergie

Une liberté de choix des communes, notamment :

- éco21 pour les collectivités
- Modalités de réalisation des audits Cité de l'énergie

Etapes de mise en œuvre

- 1ères expériences avec les communes labellisées dès automne 2021 (mise à disposition progressive de l'instrument éco21 pour les collectivités)

Reste à affiner

- Aspects financiers détaillés pour les collectivités (en principe continuité 80% de subventionnement)
- Modalités de détail des ré-audits

QUELQUES CERTITUDES:

- des allègements pour les réaudits Cité de l'énergie
 - des synergies
- les collectivités ne devront pas choisir entre travailler pour le canton ou pour Cité de l'énergie



POST TENEBRAS LUX



Outil éco21-collectivités

«Mise à disposition d'un outil de pilotage des plans d'actions»

Principales fonctionnalités:

- ✓ Etat des lieux sur les 10 thématiques Plan directeur énergie et Plan climat cantonal;
- ✓ Etat des lieux Cité de l'énergie;
- ✓ Définition objectifs à atteindre d'ici 2030 et construction d'un plan d'actions quinquennal (durée législature) ;
- ✓ Mesures et suivis global et par action;
- ✓ Interface de bilans & Analyses (Bilan stratégique, bilan écologique, bilan financier);
- ✓ Bilan & suivi Cité de l'énergie (constitution documentation audit et ré-audit);
- ✓ Outil cartographique, analyse territoire, géo-décision.



Outil éco21-collectivités

- ✓ Co-construction sur la durée avec nos partenaires;
- ✓ Fonctionnalités développées avec échantillon des collectivités partenaires éco21;
- ✓ Tests utilisateurs, mise en pratique, évaluations des fonctionnalités;
- ❖ Outil en cours de développement informatique;
- ❖ Mise à disposition des premiers lots estimée à septembre 2021;



Lancer la démonstration

